



Demande d'arrangement de paiement

à adresser par mail à comptabilite.logement@etat.ge.ch

ou par courrier à DT - OCLPF - Comptabilité logement - rue du Stand 26 - 1204 Genève

N° de dossier :

Personne 1

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail :

Personne 2

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail :

Les susnommés reconnaissent devoir à l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) la somme de francs au titre de :

- Trop-perçu d'allocation de logement
- Trop-perçu d'une subvention personnalisée
- Surtaxe

et sollicitent la possibilité d'acquitter ce montant en mensualités (en principe au maximum 24).

Tout arrangement de 6 mensualités ou moins sera octroyé sans intérêts.

Dans les cas où l'arrangement est octroyé sur une période de plus de 6 mois, des intérêts équivalant au taux moyen des emprunts de l'Etat (1.125% pour 2026) seront facturés.

En principe, l'arrangement ne peut excéder 24 mensualités et les mensualités ne peuvent être inférieures à 100 francs.

Nous vous rendons attentifs que tout retard dans le paiement d'une mensualité rendra la totalité de la somme immédiatement exigible.

Par leur signature, les locataires, reconnaissent devoir la somme susmentionnée au sens de l'art. 82 LP.

Personne 1

Date :

Signature :

Personne 2

Date :

Signature :